

CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHES 2023
SITUATION FAMILIALE

Parent isolé bénéficiaire de l'A.S.F	2
Parent mineur	2
Handicap de l'enfant à accueillir	7
Handicap ou maladie au sein de la famille	2
Naissances multiples	1,5
Fratries à accueillir simultanément	0,5

SITUATION EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITE

En activité	7
Un en activité / Un en recherche d'emploi	3
En recherche d'emploi	2
Un en activité / Un sans activité	0
Un recherche d'emploi / Un sans activité	0
Sans activité	0
Congé parental d'un des parents	-2
Reprise Activité après congé parental	0,5

Quotient familial CAF – MSA

inférieur à 500 €	T1	3,5
De 500 à 699 €	T2	3
De 700 à 899 €	T3	2,5
De 900 à 1 099 €	T4	2
de 1100 à 1499€	T5	1,5
Superieur à 1500€	T6	1

SITUATION SOCIALE

Place d'urgence	10
Enfant accueilli dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance	5
Demande particulière	5
Orientation prioritaire par acteurs médico-sociaux	3

DIVERS

Ancienneté de la demande 12 mois	1,5
Ancienneté de la demande 24 mois	2